

FAUT-IL BAPTISER LES ENFANTS ?

FAUT-IL baptiser les enfants ? La question est de tous les temps.

Mais elle se pose avec une acuité particulière *de notre temps*, en donnant à cette expression son sens le plus précis, le plus actuel. Non pas que la réponse puisse être massivement négative : un ouvrage de M. Didier à paraître prochainement dans la collection « Chrétiens de tous les temps » le montrera bien. Mais la question se pose ainsi : faut-il, en France, aujourd'hui, baptiser tous les enfants de baptisés, sans exception ? Et faut-il les baptiser tout de suite ?

La première partie de la question ainsi formulée était déjà posée par le *Directoire pour la Pastorale des Sacrements*, promulgué par la première Assemblée plénière de l'épiscopat français en 1951. La deuxième partie de cette question est posée par le document approuvé par l'Assemblée plénière en décembre 1965.

Pourquoi cette question se pose-t-elle ? Parce que la pastorale a pris conscience, de plus en plus vivement ces dernières années, de l'état de déchristianisation — ou plus exactement d'achristianisme — des Français. Le mouvement missionnaire qui a pour ainsi dire explosé vers les années 40, et le renouveau liturgique sont les principaux responsables de cette découverte. La France ne serait-elle pas un pays de mission ? se demandait le premier. Le baptême doit-il être un rite sociologique et folklorique de passage, ou doit-il être encore le sacrement de la foi ? se demandait le second.

Un troisième facteur est intervenu, peu d'années après, dans le même sens : le renouveau catéchétique. L'importance reconnue à la catéchèse de la foi, la multiplication des baptêmes d'adultes, avec l'institution d'un catéchuménat approprié, ne pouvaient pas ne pas attirer l'attention sur l'anomalie de bap-

têmes administrés comme par coutume, sans garantie de catéchèse ultérieure.

L'organisation du catéchuménat d'adultes faisait encore ressortir le problème par un autre biais : ces convertis conscients, volontaires, fervents, allaient-ils se trouver à l'aise, allaient-ils même persévérer si leur baptême désiré, préparé, reçu avec tant de générosité, les introduisait seulement dans une Eglise sociologique, dans un milieu tiède et mou de pratiquants saisonniers et peu croyants ?

Enfin, le renouveau de la théologie de la mission, la distinction — délicate à manier, mais nécessaire — entre foi et religion, le problème du salut des non-évangélisés et des non-sacramentalisés venait à son tour rendre plus urgent le problème sur lequel se penchaient, il y a quinze cents ans, un Tertullien ou un Augustin, lui-même baptisé si tard (faut-il dire heureusement ? Car si Augustin avait été baptisé enfant et avait eu la même jeunesse désordonnée, il aurait été soumis à la pénitence et, de ce fait, écarté du sacerdoce...)

*
**

A tous ces mouvements, à toutes les interrogations qu'ils soulevaient, le 2^e Concile du Vatican est venu apporter sinon une réponse toute faite, du moins une confirmation et des orientations qui préparent une pastorale renouvelée.

On ne peut ici que relever quelques traits, en se limitant à la Constitution sur l'Eglise, la plus fondamentale, il est vrai. Elle montre l'Eglise comme sacrement — signe et moyen — du salut pour toute l'humanité. Elle magnifie le Peuple de Dieu, né du baptême, participant, en vertu du baptême, aux fonctions prophétique, sacerdotale et royale du Christ. Elle appelle tous ses membres à la sainteté. Elle reconnaît bien des possibilités de salut même chez ceux qui ne lui appartiennent pas visiblement. Et elle avoue en même temps que l'Eglise, universelle par nature, destinée à assumer tous les hommes, n'apparaît bien souvent que comme un tout petit troupeau.

Et à leur tour, chacun à sa manière, les documents sur l'œcuménisme (reconnaissant de véritables « Eglises » en dehors de celle de Rome), sur les missions, sur la liberté religieuse, sur l'apostolat des laïcs, sur le ministère des prêtres,

sur l'Eglise dans le monde, projettent leur lumière sur notre problème que l'on retrouve décidément partout...

La volonté de l'initiateur du Concile, Jean XXIII, de montrer au monde une Eglise rajeunie, attirante, « resplendissante, sans tache ni ride », n'appelle-t-elle pas à réfléchir sur le sacrement qui est justement celui de sa naissance et de sa perpétuelle jeunesse ?

Et le Concile n'est pas fini. Des institutions, nées de lui, sont au travail. Nous n'en citerons qu'une : le *Consilium* pour la restauration de la liturgie prépare des rituels rénovés pour le baptême des adultes, et aussi pour le baptême des enfants : « on l'adaptera à la situation réelle des tout-petits ; en outre, les rôles des parents et des parrains seront mieux mis en évidence dans le rite lui-même » (*Const. lit.*, art. 67). Mais révision ou restauration ne disent pas rupture, car « on ne fera des innovations que si l'utilité de l'Eglise les exige vraiment et certainement, et après s'être assuré que les formes nouvelles sortent des formes déjà existantes par un développement en quelque sorte organique » (art. 23).

La question posée ici n'est donc pas d'intérêt archéologique. Il s'agit d'une tradition dont témoigne déjà Augustin d'Hippone dans sa lettre à Boniface de Cataque, et à laquelle l'Eglise d'aujourd'hui se doit de rester fidèle pour être une Eglise vivante, prête à répondre, au nom de tout son héritage, aux problèmes les plus aigus, mais non pas inouïs, que lui pose notre époque difficile.

A.-M. ROGUET.